

Conseil d'administration – 14 décembre 2009
tenu à l'université Paris-Est Marne-la-Vallée

Présents ou représentés (R):

● **Au titre des membres fondateurs**

Ecole des ponts : Philippe Courtier, Gilles Robin (R), Serge Piperno,

ESIEE-Paris : Dominique Perrin

Laboratoire central des ponts et chaussées : Hélène Jacquot-Guimbal,

Université Paris-Est Marne-la-Vallée : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol(R),
Christian Soize

Université Paris 12 Val de Marne : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier(R), Luc Hittinger

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Yves Lichtenberger

● **Au titre des membres associés :**

Pôle Advancity : Vincent Cousin

Ecole d'Architecture Ville et territoire : Jean-Michel Knopp

Centre scientifique et technique du bâtiment : Hervé Charrue

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité : Bernard Cambou

Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort : Jean-Paul Mialot

Institut National de l'Audiovisuel : Catherine Petit

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris : Régis Vallée

ENSArchitecture de Paris-Belleville : Jean-Pierre Bobenriether

ENSArchitecture de Paris-Malaquais :

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jacques Désarmenien

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel,

● **Au titre des élus représentant les doctorants :**

● **Invités permanents :**

Le Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Charles-Henri Baltimor

Le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement :

● **Invités** : Rémi Pochat, Françoise Giboteau, Bernard Morvan, Patricia Pol.

Excusé(s) : Bernard Decomps, Guy Bourgeois (INRETS), Nadine Seraji (ENSA P-M), Jean-Yves Nedelec (ens-ch), Fabienne Pierre (doct.), Régine Bréhier (MEEDDM),

La séance est ouverte à 17 heures par son président

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil
- 2- Nouvelles adhésions de membres associés :
- 3- Suites de l'opération Campus
- 4- Les actions de développement international du PRES
- 5- Programme d'actions et priorités 2010
- 6- Fonctionnement de l'établissement
- 7- Budget 2010
- 8- Questions diverses

Point 1 : Approbation du compte rendu du précédent Conseil

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte rendu du conseil du 5 octobre, incluant aux points 3 et 4 la rédaction définitive du mandat donné au PRES pour l'opération Campus. Est précisé le souhait de voir réuni début janvier le comité de suivi interne des opérations Campus et le 25 janvier la commission territoriale du PRES.

Point 2 : Nouvelles adhésions de membres associés :

Le Conseil approuve l'adhésion au PRES comme membres associés du PRES de :

- *l'École supérieure des travaux publics (ESTP) située à Cachan)*
- *l'Institut national géographique (IGN)*

et mandate son président pour conclure les conventions d'associations après approbation par leur conseil

Le MEEDM a indiqué son soutien à l'adhésion de l'IGN, établissement d'enseignement supérieur (ENSG) et de recherche (60 chercheurs), partie constitutive du PST Paris-Est. Cette adhésion "participera au développement souhaité de son ouverture aux acteurs académique".

Le conseil mandate son président pour poursuivre les discussions en vue de l'adhésion de l'AFSSA

Sont indiquées les demandes d'adhésion comme associées au PRES de l'EPITA (Kremlin-Bicêtre) et de l'ESIGETEL(CCI77 - Avon)

Point 3 : Suites de l'opération Campus

Les discussions avec l'Etat et la Région sur la conclusion de conventions "Campus" se reportent à début 2010. Il est par contre urgent, au vu de l'avancée de l'opération, que le PRES prenne une position claire sur sa volonté d'acquérir une partie du bâtiment Bienvenue piloté par le MEEDDM.

. Le Conseil mandate le Président pour l'envoi au nom du Conseil d'une lettre au MEEDDM confirmant la volonté du PRES de financer, sur des crédits en cours de discussion venant de la Région (réaffectation du CPER et crédits nouveaux Campus), l'achat de deux surfaces dans le bâtiment Bienvenue pour la réalisation de deux projets indissociables :

- *l'Institut de la Ville (3 800m² SHON) pour 13 M€ (11,5M€+1,5M€ de parking)*
- *une Maison des services (2 700m² SHON) pour 8 M€ (7,0 M€+1,0M€ de parking)*

soit 21 M€ pour lesquels peuvent être mobilisés par le PRES

- 11,3 M€ prévus dans le CPER au titre de la Région pour le PRES (Maison Polytechnicum)
 - 5,5 M€ prévus dans le CPER au titre de la part Région pour l'UPEMLV (Copernic)
 - 4,2 M€ affectés par la Région au titre de sa participation au plan Campus du PRES
- sous réserve de l'accord de la Région pour les financements, et de l'Etat et la Région pour les réaffectation du CPER.

Le PRES devra en outre assurer le financement des cloisonnements de ces futurs locaux ($\pm 1,5M\text{€}$ sur fonds propres ou subventions à venir (discussions en cours avec le San du Val Maubuée et le CG77)).

Il est noté que la Région a proposé une somme de 11M€ dans son budget 2010 au vote de son conseil mi décembre dans le programme « Enseignement supérieur et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur ». La fiche d'accompagnement indique "l'Institut de la ville à Marne-la-Vallée au bénéfice du PRES Université Paris Est ».

Point 4 : La politique internationale du PRES

Patricia Pol, VP "développement international" du PRES, présente un bilan des actions de coopération internationale réalisées depuis la création du PRES (doc.joint). Elle s'appuie sur les coopérations engagées séparément par les établissements du PRES, sur l'animation du groupe sectoriel et sur les échanges directs avec les présidents, directeurs et VP DRI concernés. Elle participe aux réunions des présidents et directeurs, ainsi qu'au CA, Conseil scientifique et réunions de départements selon l'ordre du jour.

Le PRES a un rôle essentiel d'amorçage, d'impulsion des coopérations et de proposition de priorités d'action qui implique que le relais opérationnel soit pris dans les établissements.

D'où la proposition de mieux rendre visibles les actions du PRES à partir de trois groupes de travail :

. **un groupe sectoriel "développement international"** animé par la VP Patricia Pol regroupant les correspondants désignés par les établissements, VP et chargés du suivi des coopérations internationales en matière d'enseignement et de recherche. Son rôle est d'abord d'établir un bilan des coopérations existantes avec des établissements étrangers en matière d'enseignement et de recherche, de les mutualiser (présence commune dans certains salons et colloques sous le sceau du PRES, élargissements de conventions d'établissement à des conventions PRES avec dans ces derniers cas une identification de l'établissement porteur au nom du PRES, le PRES ne pouvant sauf délégation de nouveaux personnels l'assurer en propre), et de faire des propositions de priorités du PRES dans les réponses aux appels d'offre, le montage de formations européennes Erasmus Mundus (master et doctorat), et l'établissements de conventions durables avec un nombre très restreint d'établissements ciblés.

. **un groupe métier "accueil et mobilité étudiantes" entrante et sortante**, incluant le BICI et les responsables des services des universités et écoles pour monter en qualité et mutualiser les services rendus et leur donner une plus grande visibilité,

. **un groupe métier "projets européens"**, correspondant au cœur de l'activité du SIDI de veille, d'amorçage et d'aide au montage, dans lequel vient d'être recrutée une seconde ingénieur développement. Des réunions sont en cours avec chaque VP et directeurs de la recherche des fondateurs pour établir un programme de travail avec leurs labos sur la base d'un partage des tâches entre Séverine Boué (7^{ème} PCRD) et Mathieu Cloarec (autres programmes).

Les membres du conseil soulignent la nécessité de distinguer les relations entre chercheurs établies à leur initiative et qui doivent être encouragées au maximum, et les relations entre établissements permettant de construire des coopérations dans la durée et pour lesquelles il est nécessaire de fixer des priorités s'appuyant sur la structuration des départements et des pôles thématiques du PRES, et devant être déterminées par les établissements et les conseils du PRES.

Le PRES doit également s'appuyer sur les liens existants entre équipes. Ainsi 23% des publications de l'UPEC sont réalisées dans le cadre d'une coopération avec une équipe internationale. Est également cité l'exemple des liens avec le CNRS libanais permettant l'envoi régulier de 3 doctorant avec un cofinancement des allocations.

Le PRES doit également être attentif aux participations à des programmes européens montés avec des industriels (le KIC climat monté avec le pôle Advancity et la filiale internationale liée à l'institut Carnot de l'INRETS)

Point 5 : programme d'actions et priorités 2010

"La phase 2 des PRES doit permettre de leur assigner une fonction plus clairement structurante du paysage universitaire français...Cela suppose un élargissement substantiel des missions qui leur sont confiées ...Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur doivent constituer, dans le contexte de la création proposée dans le cadre du grand emprunt de campus d'excellence,... un levier de l'action visant à "investir pour l'avenir".

Lettre de Valérie Pécresse du 30 novembre 2009 à l'inspection générale

Trois axes de priorités sont proposés pour l'année 2010 :

- **articuler développement scientifique et développement économique**

Ville, Santé, Information,...les forces de recherche et d'enseignement existantes au sein du PRES se trouvent au cœur des enjeux les plus actuels de nos sociétés. Il faut mieux faire valoir auprès des entreprises et collectivités territoriales notre capacité à y répondre pour attirer de nouveaux moyens dans l'Est francilien et se mettre à niveau des pôles plus anciens.

Les membres du conseil soulignent le besoin des établissements du PRES de création de services supports, d'ingénierie et de transfert, tant internes au PRES qu'externes par la création de structures de transfert autonomes entre la recherche publique et privée capable d'aller puiser dans les travaux existant et d'en valoriser les résultats en développant des activités économiques

- Le PRES soutiendra en ce sens la création d'une **filiale** développant des activités d'ingénierie et d'étude en prolongement et en coopération avec les unités de recherche et les instituts Carnot existants.

- Le PRES cherchera à recruter un directeur de la valorisation avec la mission d'articuler l'ensemble des efforts entrepris de façon éclatée : Instituts Carnot Vitres, CSTB et Inrets, pôles de compétitivité Advancity et aussi CapDigital, Systematic et Medicen), incubateur, Saïc et services des contrats des établissements,... Il devra ensuite pouvoir s'appuyer sur la création d'un **service valorisation** de 2 à 3 personnes spécialisées par grands champs disciplinaires (un existe déjà en santé à l'UPEC). Des moyens peuvent être trouvés pour cela auprès de la Région et du ministère (appel d'offre en préparation)

- Ce travail de recherche de partenariats durables avec les mondes économiques et sociaux doit être au centre de l'activité des pôles thématiques qui devraient s'institutionnaliser avec la création d'une **fondation partenariale**, appuyée sur des départements thématiques (ville, santé,...), et chargée de soutenir les actions du PRES et de ses établissements ayant une dimension économique et sociale.

- Avec les mêmes objectifs, le PRES prendra toute sa part, notamment avec l'opportunité des actions qui seront soutenues par le grand emprunt, du développement du **Cluster sur la Ville**

Durable initié par l'EPA Marne dont les établissements du PRES constituent le cœur scientifique, et d'un pôle Santé ciblé sur Mondor

- **renforcer les coopérations et synergies entre établissements**

La force reconnue de notre PRES est sa cohésion qui étonne entre écoles et universités, et sa cohérence qui se traduit par sa capacité à se centrer sur des priorités qui compensent sa sous-dotation globale. Nous avons réussi à le faire valoir dans l'opération Campus, il nous faut continuer.

- La volonté de renforcer les coopérations a besoin de s'appuyer sur une perspective stratégique commune partagée au sein des établissements. A été décidée pour cela l'élaboration d'un **document stratégique unique en matière de structuration de la recherche et d'offre de formation** à l'échéance du prochain quadriennal des universités (sans doute dépôt des dossiers fin 2011).

Les instances du PRES devront être fortement mobilisées sur cet objectif dès 2010, et au premier rang réfléchi le fonctionnement des **6 départements scientifiques** constitués pilotés pour leur partie recherche (réunion de tous les directeurs des unités) par le bureau du **conseil scientifique**, et pour leur partie enseignement (responsables des filières de formation) par le **groupe sectoriel formation**.

- Le PRES accroîtra sa **visibilité internationale** en donnant une meilleure visibilité aux coopérations engagées par chaque établissement, en proposant d'établir des coopérations privilégiées avec quelques pôles universitaires ciblés, en poursuivant son soutien à la mobilité doctorants et professeurs invités.

- Le PRES est également chargé de développer les occasions de **synergie** entre services des établissements, occasion de professionnalisation et d'échanges d'expériences, occasion de mutualisation. Le PRES accroîtra en ce sens le rôle des groupes interétablissements **et des groupes métiers** qui peuvent devenir des sources importantes de propositions facilitant une évolution du fonctionnement des établissements

. **les groupes sectoriels** (coordination des politiques) :

- recherche (bureau CS) R.Pochat,
- coopérations internationales P.Pol,
- formations F.Pacard,

. **les groupes métiers** (mutualisation des pratiques des opérationnels) :

- informatique H.F.Dain,
- documentation S.Mazens,
- communication F.Tavernier,
- accueil et mobilité internationale étudiante N,
- projets européens S. Boué,
- patrimoine N

+ **les groupes projets** : pilotage Campus YL/JF Dufeu, systèmes d'information D.Nicolle, comité de pilotage Remus R Pochat,...

- **consolider l'administration du PRES et ses services d'appui**

Une nouvelle phase de développement du PRES nécessite de nouveaux moyens, allant au-delà des apports volontaires des fondateurs qui ont permis son lancement. Cela nécessite de mieux expliciter les contributions des fondateurs et associés, en établissant plus d'équité dans les

apports de chacun. Ce sera avec la consolidation du fonctionnement administratif (compta-paye, scolarité, marchés-conventions, SIFAC) et le règlement de la question des **locaux** la première tâche de la secrétaire générale

Outre la poursuite de la professionnalisation du Département des études doctorales, sera mis l'accent sur les services d'appui du PRES aux établissements : **Services informatiques** (mise en œuvre de logiciels partagés, ContratTech et GRAAL, LDAP, SIFAC, réalisation d'une GED,...), Service ingénierie du développement international qui sera centré sur le **développement des contrats européens**, 7^{ème} PCRD et autres programmes d'enseignement et de recherche.

Sera également renforcée l'action en matière de **communication** avec la réalisation d'une lettre électronique du PRES (8 n° an)

Point 6 : Organisation, fonctionnement de l'établissement,

- **les études doctorales :**

- Pour la première fois a eu lieu en 2009 une cérémonie de remise d'un **prix de thèse** (10% de nominés proposés et un prix attribué par chaque école doctorale avec un jury comportant des personnalités extérieures du monde scientifique et des mondes professionnels),

- L'année 2010 verra la mise en œuvre **des 6 nouvelles Ecoles doctorales** et de leur conseil. Une discussion a eu lieu à leur sujet lors des réunions des départements scientifiques qui ont proposé la rédaction par le PRES d'un "**guide des bonnes pratiques**" s'appuyant sur les propositions et remarques faites lors des visites de l'AERES. Sera également proposé un **règlement intérieur type** et des modalités de composition des conseils tenant compte de la taille des unités de recherche (nb. doctorats soutenus, nb. HDR) et des priorités stratégiques (équipes émergentes, priorité thématique).

Une meilleure professionnalisation du fonctionnement de ces écoles sera facilitée en 2010 par une meilleure identification de la fonction scolarité (inscription, diplomation), le déploiement du logiciel ADUM (gestion complète du parcours des doctorants, logiciel qui sera interfacé avec celui APOGEE), et par leur **regroupement sur deux sites** (Ecole des ponts à la Cité Descartes déjà effectué et bâtiment de la pyramide à Créteil à partir de février)

Une réflexion sera poursuivie par le conseil scientifique et lors des réunions de département pour indiquer les attentes du PRES à l'égard des écoles doctorales en matière de priorités scientifiques.

- Le PRES a établi un modèle type de **contrat doctoral** conforme au nouvel arrêté. Il prévoit la possibilité d'activités d'enseignement (64H maximum par an accompagnées d'une formation) ou de prestation à une entreprise ou collectivité (32 jours maxi/an). Depuis la rentrée 2009, le PRES a conclu et gère 61 nouveaux contrats doctoraux, la masse salariale lui en ayant été transférées par les universités (30 UPEC dont 2 venant de l'ENS Cachan, 26 UPEMLV dont 1 ENS Cachan), la Région (2 UPEC), et la Fondation Axa (1 ENPC).

- Le bureau du Conseil scientifique a engagé une réflexion sur **l'attribution d'allocations** aux écoles doctorales :

Les établissements indiqueront au PRES le nombre d'allocations dont ils confient l'attribution aux écoles doctorales, accompagné des conditions d'utilisation relevant de leur politique scientifique

Ceux-ci pourront distinguer :

- 1- le nombre d'allocations attribuées par unité de recherche et par ED, et le principe de leur réaffectation en cas de non attribution par l'ED,
- 2- le nombre d'allocations fléchées sur des thématiques d'une ED sans fléchage sur les unités de recherche,
- 3- le nombre d'allocations fléchées par grands domaines (SHS, SVS, SD) sans fléchage sur les ED
- 4- le nombre d'allocations sans aucun fléchage.

Il est proposé que les allocations recherches attribuées sans fléchage sur une ED particulière (3 et 4) soient réparties par le bureau du Conseil scientifique du PRES statuant à l'unanimité ; faute de quoi, la décision sera prise par la réunion des présidents et directeurs d'établissements ayant affectés ces allocations au PRES.

. Il est souhaitable qu'à cette occasion soit maintenue la pratique d'allocations non fléchées et réservées aux meilleurs dossiers présentés par les ED (ex "allocations président") et que soit constitué un volant minimal **d'allocations ciblées sur des priorités du PRES** (par exemple une allocation par an par établissement fondateur)

Seront discutées avec le conseil scientifique les opportunités de bien utiliser ce volant stratégique, par exemple pour lancer un appel d'offre auprès des unités de recherche internes au PRES pour favoriser un programme de coopération internationale avec un objectif et un établissement ciblé (se pose également la question d'un soutien à partir du M2) ; ou, autre exemple, d'ouvrir un appel d'offre favorisant des coopérations de plusieurs disciplines à un même projet de recherche : de la mécanique ou de l'informatique et de la biologie, des SHS dans un programmes de soins cliniques, ...)

- **le groupe sectoriel "formations"**

Les établissements fondateurs du PRES ont demandé à celui-ci d'animer les échanges entre responsables des formations (VP et Dir. des enseignements) concourant à l'établissement d'un schéma directeur des formations clarifiant les coopérations entre les différents sites en veillant à leur cohérence (condition de lisibilité) et à leur répartition équilibrée (condition d'acceptation par les collègues concernés). Un tel schéma directeur a l'ambition de servir de référence à l'élaboration par chaque établissement des documents contractuels avec leur tutelle (contrat quadriennal des universités –sans doute 2013-2017- et contrats d'objectifs des écoles).

- Le groupe sectoriel formation a la tâche d'animer ces échanges entre VP formation des universités et Dir. des enseignements des écoles membres fondateurs et, selon les sujets, associés concernés. Le groupe, qui rendra compte régulièrement de l'avancée de son travail à la réunion des présidents et directeurs fondateurs, commencera par établir un bilan de l'existant, des trous et des redondances les plus flagrantes. il a aussi la tâche de suggérer de nouvelles opportunités de formation et de mise en commun de pratiques pédagogiques innovantes (notamment en matière d'audio visuel et d'enseignement à distance).

- Le groupe concentrera son travail sur la carte des masters, en repérant les articulations possibles entre les masters existants et avec les filières de formation d'ingénieur, en respectant les spécificités des formations harmonisées dans le cadre du PRES ParisTech.

- Un sous-groupe, plus spécifique aux universités, animera la réflexion sur l'évolution des filières de Licence, ainsi qu'une réflexion plus transversale sur les actions favorisant la "diversité sociale" dans l'accès à l'enseignement supérieur.
- Des réunions plus larges seront ensuite organisées sur des thèmes ciblés entre les responsables de filières de formation dans le cadre du périmètre des départements scientifiques du PRES.

- **L'information et la communication**

- un annuaire LDAP, commun aux établissements est en cours de réalisation, **l'annuaire PRES** est en voie d'achèvement incluant tous ceux exerçant une responsabilité au sein du PRES, personnels du PRES ou affectés au PRES, membre des conseils et groupes de travail.
- la **mise en œuvre des logiciels** : **ContratTech** (logiciel de montage et suivi des contrats) et **GRAAL** (logiciel d'agrégation de données "forces de recherche" : structure des unités, personnels, moyens, productions) mis en place par le PRES et utilisé par les établissements, seront utilisable fin 2009 et déployés courant 2010 dans les établissements, y compris les établissements associés à leur demande
- l'année 2010 sera aussi celle du déploiement du logiciel de comptabilité et gestion **SIFAC**, propre aux universités et déployé pour le PRES avec l'aide de l'UPEMLV
- lancement d'une étude pour l'élaboration d'un **schéma directeur numérique** accompagnant l'opération campus, (infrastructure réseau, mutualisation de l'exploitation, développement de services numériques, portail de ressources, FOAD,...)
- poursuite de la mutualisation de l'accès aux ressources numériques (Web of sciences,...)
- réalisation de la première **lettre électronique du PRES** envoyée à tous les personnels des établissements membres en janvier 2010
- **le site web** de l'Université Paris-Est :
 - . généralisation de l'accès au site de toutes les unités de recherche incluse dans le périmètre PRES à partir du site U Paris-Est. Ceux qui en ont besoin pourront, en accord avec leur établissement, être hébergés sur un serveur interne (labo@univ-paris-est) ; une aide pourra leur être fournie pour la conception de leur site, la mise à jour du site restant sous leur responsabilité.

Point 7 : Budget 2010

- Le budget 2010 a été établi en tenant compte du programme d'action et des développements prévus en 2010.
 - Ainsi aux trois personnes arrivées fin 2009 (reprise des personnels GIP) : marchés-conventions, assistance direction, communication, s'ajouteront en 2010 au moins **cinq nouveaux recrutements** (par ordre d'urgence : 1 comptabilité/payé, 1 assistante communication, 1 assistant informatique +1 ETPT au CRI de Marne, 1 secrétaire, 1 directeur valorisation).
 - . Dans le budget initial n'ont été retenues en recettes émanant des membres du PRES que les sommes reçues du MESR par les universités et l'Ecole des ponts et transférées au PRES au titre des compétences déléguées. Le budget présenté fait ainsi apparaître, pour être à l'équilibre, un prélèvement dans les réserves qui sera résorbé ou au moins atténué en avril en

DBM1 avec d'une part le report des excédents 2009 à constater lors de l'établissement du compte financier, et d'autre part par un apport à discuter des fondateurs et des associés.

- **Les conventions de moyens avec les établissements fondateurs** seront complétées fin janvier 2010 après un bilan comparatif approfondi de l'apport de chacun, en nature (finance, personnels en ETP, services en ETP, locaux en m2), et en destination (transfert de compétence, contribution aux activités générales du PRES, actions interétablissements fléchées),

- Le montant de **cotisation des membres associés** fera l'objet d'un débat avec eux d'ici mars. Des indications seront données de la situation des autres PRES en la matière.

En réponse à une interrogation d'un représentant du personnel du PRES, le président propose que les conventions de moyens avec les fondateurs incluent des dispositions sur la situation des personnels affectés au PRES qui restent gérés par leur établissement d'appartenance. Pour éviter qu'ils ne soient lésés du fait de leur "éloignement", un dispositif d'évaluation est nécessaire pour permettre une gestion de leur carrière et de leurs primes dans leur établissement, ces primes pouvant être incluses dans la contribution des établissements lorsqu'elles résultent des missions confiées par le PRES. Parallèlement, une politique doit être définie pour les personnels recrutés en propre par le PRES en veillant à sa cohérence par rapport aux politiques des établissements ;

-Compte tenu de ces précisions, le budget 2010 soumis à l'approbation du Conseil est adopté à l'unanimité

- Est indiqué le versement effectif de la subvention du MESR et du Plan de relance pour le financement des études Campus annoncé lors du CA d'octobre et décidé son incorporation au budget 2009 du PRES.

- Est également décidée l'affectation du résultat 2008 en réserves, discutée lors de l'établissement du compte financier le 27 avril 2009 mais non retranscrite dans le PV du conseil.

- Est donné mandat au président de proposer au Conseil d'avril des règles de contribution des fondateurs et un tableau de cotisation des membres associés

- Est donné mandat au président de présenter au conseil des règles de gestion des ressources humaines des personnels contribuant à l'activité du PRES, comme employé ou en y étant affecté.

Point 8 : Questions diverses :

- adhésion à " l'Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement ", fondée par le SAN du Val Maubué et l'EPA Marne, et ouverte à l'adhésion des autres collectivités territoriales concernées. Cette association prendra le relais de l'incubateur initié par le Polytechnicum. Cette adhésion est approuvée sous réserve d'un accord de chaque membre fondateur du PRES sur les statuts définitifs de cette association.

- Pour soutenir les actions de structuration des recherches dans les sciences de la Ville incluant les sciences humaines, domaine dans lequel le PRES souhaite avoir un rôle moteur, une *subvention de 3000€an pendant 3 ans est accordée à la Société française d'histoire urbaine (SFHU)* principalement animée par des enseignants-chercheurs des universités du PRES, subvention accordée en complément de subventions de 3000€ de l'UPEC et de 3000€ de l'UPEMLV. Une discussion aura lieu avec son bureau sur le programme d'activité et un compte rendu annuel des actions menées sera établi.

Conseils d'administration 2010 :
lundi 12 avril,
lundi 28 juin,
lundi 4 octobre
lundi 13 décembre